



OLEA BOTANICA

Conditions générales

Edition 2026

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de prestation de services, de vente et de livraison font partie intégrante de tout contrat conclu entre Olea Botanica Alexis Criado (ci-après dénommé "Olea Botanica") et un client. Elles sont systématiquement portées à connaissance et l'acceptation du devis implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux conditions générales d'Olea Botanica. Sauf convention ou indication contraire écrite, les présentes conditions générales sont applicables à l'ensemble des prestations de services fournies par Olea Botanica. Toute modification des présentes conditions générales souhaitée par le client doit faire l'objet d'une demande écrite au plus tard lors de l'acceptation du devis et doit en outre être acceptée par Olea Botanica par écrit pour pouvoir lui être opposable.

OBJET - CONTRAT

Le client confie à Olea Botanica la création et l'entretien de paysages extérieurs et intérieurs qui lui appartiennent. Par la signature d'un devis/contrat, Olea Botanica s'engage à fournir des prestations et le client à verser une rémunération. Ces derniers sont donc tenus d'exécuter consciencieusement les termes définis.

DEVIS DESCRIPTIF (OFFRE)

Lors d'un appel d'offres, le client reçoit d'Olea Botanica une offre globale pour l'ensemble des prestations à exécuter. Sauf indication contraire, tous les devis :

- n'incluent que les prestations et les produits d'aménagement extérieur et intérieur qui y sont décrits.
- n'incluent pas les prestations préparatoires et accessoires aux prestations et produits décrits tels que les études, les analyses de sols, les travaux d'électricité ou de plomberie, etc.
- s'entendent pour l'exécution des travaux qui y sont décrits, dans des conditions normales, à l'exclusion des prestations imposées par des conditions imprévues,
- n'incluent pas les déposes, les demandes d'autorisation exigées par la commune, la ville, les règlements de copropriété ou par des mesures de sécurité.

Il appartient donc au client, sous sa seule responsabilité, de s'informer et de réaliser toute formalité pour obtenir les autorisations. En résumé, les travaux sont expressément limités à ceux qui sont spécifiés dans le devis. Les travaux d'entretien ou de création supplémentaires éventuels feront l'objet d'un devis complémentaire accepté au préalable.

Olea Botanica établit un devis répondant au besoin formulé par le client. Ledit devis est étudié et conceptualisé gratuitement, sauf lorsque le client aura été informé, avant son élaboration, que celui-ci est payant car il comprend des réalisations spécifiques de plans 2D/3D.



CONTENU - DURÉE DE VALIDITÉ - MODIFICATION

Tous les textes - le décompte détaillé de la quantité et du prix, les différentes prestations et les produits nécessaires à la réalisation des travaux - les devis, les dessins, les maquettes et les documents de travail sont exclusivement propriété d'Olea Botanica.

Leur communication à d'autres entreprises ou tiers est interdite et est passible de dommages-intérêts.

Sauf convention contraire, les prix des prestations de services peuvent évoluer à tout moment sauf après retour du devis accepté et signé. Les devis restent valables un mois (30 jours). Au-delà, il conviendra de renouveler lesdits devis.

Toutes modifications demandées par le client seront notifiées et acceptées par les deux parties. Toutes prestations non mentionnées sur le devis/contrat seront qualifiées de prestations supplémentaires et donneront lieu à des plus-values.

L'entreprise Olea Botanica n'est pas responsable des modifications de prix ou de conditions d'une tierce entreprise engagée dans le cadre des travaux.

Les modifications de prestations doivent être communiquées suffisamment tôt de façon à ne pas gêner la préparation ni l'exécution des travaux.

PLANS DE SITUATION ET RÉSEAUX

Le client s'engage à remettre à Olea Botanica, et ce avant l'exécution des travaux, les plans des réseaux et/ou des ouvrages enterrés. Pour tous les dégâts causés auxdits réseaux ou ouvrages non ou mal signalés par le client, la responsabilité de la société ne pourra en aucun cas être engagée.

I. Le client est tenu de remettre un plan des réseaux existants ou d'en informer,

II. Toutes dégradations sur des canalisations, des câbles électriques ou autres non indiqués seront à la charge du client.

INSTALLATIONS DE CHANTIER - ÉNERGIE - EAU

Les installations de chantier sont mises en place par Olea Botanica. Ces installations sont maintenues pendant toute la durée des travaux.

Le client veille à ce que l'énergie requise pour l'exécution des travaux soit disponible. De même, il est responsable de l'évacuation de l'eau potable et de l'eau industrielle sur le chantier.

SOUS-TRAITANTS

Olea Botanica est autorisé à faire exécuter certains travaux par des sous-traitants.



PRIX - MODALITÉ DE PAIEMENT - ANNULATIONS

Tous nos prix indiqués s'entendent en francs suisses (CHF).

Sauf accord contraire dans les devis, un acompte de 50% du prix total qui y est stipulé est versé par le client lors de l'acceptation de celui-ci.

Un acompte de 60% ou plus du montant total des travaux pourra être demandé et le solde à la réception de la facture à moins que les parties n'aient convenu dans les devis de toute autre modalité de paiement.

Les demandes d'acompte à la validation des devis sont payable dès réception, les acomptes en cours de chantier sont payables à 10 jours et le solde selon conditions du devis et de la facture finale.

Dans le cadre d'un contrat d'entretien annuel « 4 saisons » ou « sur mesure » sauf accord contraire

dans les devis, le paiement intégral de la première mensualité sera demandé avant le commencement des travaux.

Pour les mensualités suivantes, paiement à 30 jours en fonction de la date de paiement de la première mensualité, sauf convention contraire après retour du devis accepté et signé.

Aucune prestation ne peut être annulée sans un accord préalable écrit. En cas d'annulation, l'acompte reste acquis à Olea Botanica à titre de dommages et intérêts. Olea Botanica se réserve le droit de refuser une prestation d'un client qui n'aurait pas réglé partiellement ou totalement une prestation précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.

DÉCOMPTE FINAL

Le décompte final d'Olea Botanica est un relevé de toutes les prestations fournies et des rémunérations déjà versées. Il convient de contrôler le décompte final et d'effectuer le paiement correspondant selon les conditions mentionnées sur le décompte.

Toute réclamation doit être formulée dans les 5 jours par lettre recommandée, sans quoi la facture sera considérée comme acceptée.

En cas de retard, nous nous réservons le droit de majorer le montant dû d'un intérêt de retard de 30.- CHF via un premier rappel de paiement, de 50.- CHF via un second rappel de paiement ou Olea Botanica se réserve le droit d'entamer une procédure judiciaire.

Dans le cadre d'un contrat d'entretien annuel "sur mesure" ou "4 saisons", le client s'engage à rémunérer Olea Botanica sur la base d'un contrat d'entretien annuel à un tarif horaire convenu, par heure de travail, et selon acceptation du devis et contrat. Ce tarif ne comprenant pas le ramassage et l'évacuation des déchets et végétaux, ainsi que les frais de déplacement, l'entretien des machines et outillages ainsi que les taxes de recyclage. Le nombre d'interventions par mois sont fixées en accord entre le client et Olea Botanica.

Les heures supplémentaires seront facturées au même tarif, par heure de travail supplémentaire.



DURÉE DU CONTRAT D'ENTRETIEN

Les parties concluent le présent contrat pour une durée déterminée, et est reconductible automatiquement d'une période à une autre, d'une année à une autre, si aucune des parties manifeste sa volonté de rompre le contrat, en respectant un préavis de deux mois. Le présent contrat engage les parties dès la signature dudit mandat.

Dans le cadre d'un contrat d'entretien annuel et déterminé par les deux parties, chacune des parties pourra le résilier par lettre recommandée, en respectant un préavis de minimum de 2 mois à partir de la fin d'un mois. Toute modification du contrat entraînant une diminution des prestations fera l'objet d'un préavis de même durée.

DÉLAIS

Les délais annoncés, qu'ils concernent des dates d'intervention ou d'une durée de chantier ne peuvent en aucun cas être garantis.

I. La Société étant dépendante des conditions météorologiques ne peut en aucun cas garantir les délais annoncés et écrits sur le contrat.

D'autres événements indépendant de la volonté d'Olea Botanica peuvent suspendre temporairement ou définitivement l'exécution des travaux tels que : des catastrophes naturelles, des intempéries et leurs conséquences, des décisions d'autorité, des mesures de protection sanitaire selon recommandations des autorités cantonales et fédérales, le retard de paiement du client et sous réserves du respect des conditions saisonnières de plantations et de semis.

Tout recours en dommages et intérêts contre Olea Botanica est exclu.

II. En cas de commande d'articles pour l'aménagement des espaces extérieurs et intérieurs, ces derniers seront livrés dans la mesure du possible, dans les délais de livraison mentionnés. Les délais indiqués ne seront qu'indicatifs. L'entreprise Olea Botanica ne pourra être tenue responsable en cas de retard imputable et aux défaillances des prestataires de services (fournisseurs, sous-traitants etc.).

Les délais de livraison pour les régions hors canton de Genève peuvent être rallongés et engendrer des frais supplémentaires.

Les retards ne pourront pas être invoqués par les clients pour justifier l'annulation d'un contrat ou au paiement de dommages et intérêts.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Tous les produits remis au client en exécution du contrat, restent la propriété d'Olea Botanica jusqu'au paiement complet du prix d'achat. Olea Botanica se réserve le droit de récupérer la marchandise non intégralement payée.



GARANTIE - RÉCLAMATIONS

Les garanties sur les produits d'aménagement extérieur fournis par Olea Botanica sont celles émises précisément par les fournisseurs et fabricants. La garantie n'est donc pas systématique.

L'octroi de la garantie suppose que les produits livrés soient entretenus suivant les conditions ou les conseils par Olea Botanica.

La garantie ne s'applique pas à une usure normale, à la détérioration provenant de négligences, de défaut de surveillance ou d'entretien, d'une utilisation non conforme à la destination de l'ouvrage, des conseils ou des faits de tiers.

Concernant les revêtements, nous déclinons toute responsabilité quant aux défauts d'entretien et de mauvaise qualité effectués par d'autres entreprises.

Les végétaux fournis et plantés par Olea Botanica peuvent faire l'objet d'une garantie (excepté pour les plantes d'intérieur). Cette garantie sera exclue :

- si Olea Botanica ne s'occupe pas de l'entretien,
- si les végétaux n'ont pas été fournis et plantés par Olea Botanica,
- si aucun entretien n'est effectué (ex : arrosage etc.),
- en cas de vandalisme, vol, gel, sécheresse, inondation, grêle, orage violent, neige ou produits désherbants non appropriés.

Les réclamations concernant les plantes doivent être formulées le jour de la livraison du produit.

RÉCEPTION DES TRAVAUX

A défaut de stipulation contraire dans le devis, la prise de possession des travaux et/ou des produits vaut réception.

SUSPENSION DES TRAVAUX

Dès la mise en œuvre des travaux, au cas où ceux-ci devraient être suspendus pour un motif quelconque et indépendant de la volonté d'Olea Botanica, tous frais en résultant de cette suspension temporaire ou définitive seront facturés au client qui l'accepte dès à présent.

ENREGISTREMENT - PROTECTION DES DONNÉES

Le client est tenu de fournir des informations sur sa personne et doivent correspondre à la réalité. Ces dernières sont recueillies et sont uniquement prélevées, traitées et exploitées dans le cadre des obligations découlant du contrat et servent exclusivement à des fins d'exploitation interne. Bien entendu, toute transmission à des partenaires tiers à des fins opérationnelles est interdite.



UTILISATION DES CRÉATIONS

Sauf avis contraire spécifié par écrit lors de la conclusion du contrat, tout client autorise Olea Botanica à utiliser les photos des réalisations effectuées au cours du chantier sur son site internet ou toute autre publicité visant à promouvoir la société.

Cette utilisation se limite à la promotion des prestations de services et des compétences d'Olea Botanica. Elle ne pourra donc donner lieu à aucune contrepartie, ni poursuite judiciaire.





OLEA BOTANICA